

07 juil 2015 -17:15

Appartient à Conseil des ministres du 10 juillet 2015

Modification de la loi portant réforme de certaines entreprises publiques économiques - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Télécommunications et de la Poste Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture l'avant-projet de loi modifiant et complétant la loi portant réforme de certaines entreprises publiques économiques.

L'avant-projet de loi a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat et de la commission Entreprises publiques. Il vise à moderniser la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, notamment en vue de :

- assouplir certaines contraintes organisationnelles pesant sur les entreprises publiques autonomes qui sont principalement actives dans des secteurs ouverts à la concurrence, afin de placer ces entreprises sur un pied d'égalité («level playing field») avec leurs concurrents
- aligner le mode de nomination et de fonctionnement des organes de gestion des entreprises publiques autonomes cotées en bourse sur les règles ordinaires de gouvernance d'entreprise applicables aux sociétés cotées
- définir le cadre dans lequel la participation des autorités publiques dans les entreprises publiques autonomes cotées en bourse pourrait, le cas échéant, être ramenée à un niveau inférieur à 50% plus une action

Avant-projet de loi modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la
Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la
Poste
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.decroo.belgium.be>